



## CONDITIONS PARTICULIERES D4HEBERGEMENT WEB

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles ATLAX s'engage à assurer le stockage sur son infrastructure du service d'hébergement Internet du Client (ci-après nommé « Service »).

Le Client reconnaît expressément qu'ATLAX ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du Service du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

### ARTICLE 2 : MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION

L'Infrastructure d'hébergement Web d'ATLAX est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet. Au sein de son infrastructure d'hébergement Web, ATLAX propose des offres dont les ressources mémoire, processeur et réseaux sont partagées (offres « Basic » et « Business » ainsi qu'une offre dont les ressources mémoire, processeur et réseau sont garanties, individuelles et évolutives (offre « Premium »).

ATLAX garantit un accès au service d'hébergement Web du Client dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès au service de messagerie électronique dans des conditions d'utilisation raisonnable. Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.



### **ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE**

ATLAX met à la disposition du Client une assistance technique dans les conditions prévues aux conditions générales de Service.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS**

ATLAX adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture du Service, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à son Service sur la plateforme d'hébergement Web d'ATLAX.

La date d'envoi de l'e-mail d'activation du Service du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

Le Client reconnaît que, dans le cadre de l'offre Premium, un retard de livraison peut subvenir en cas de non-disponibilité des ressources choisies par le Client.

ATLAX s'engage à ce que ce retard de livraison éventuel soit le plus limité possible et n'excédera pas un délai raisonnable, à défaut de livraison du Service dans un délai de 7 jours, le Client peut demander l'annulation sans frais de sa commande.

### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS D'ATLAX**

ATLAX s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens. ATLAX s'engage à :

**5.1.** Assurer l'accès au Service 24 h/24 tous les jours de l'année. ATLAX informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique ou



au travers du site <http://travaux.ATLAX.net>, d'une éventuelle interruption du service, afin que le Client prenne ses dispositions.

**5.2.** Intervenir rapidement en cas d'incident.

**5.3** En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement de la plateforme d'hébergement Web d'ATLAX, ATLAX s'efforcera de prendre toute mesure nécessaire au maintien du Service. A cette fin, ATLAX pourra procéder au basculement du Service vers une nouvelle plateforme d'hébergement pour la durée de l'incident ou de la maintenance. Pendant cette période, le Client reconnaît que les performances du Service peuvent être partiellement dégradées.

**5.4.** Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

**5.5.** Protéger, dans la mesure du possible, sa plateforme d'hébergement Web.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE D'ATLAX**

ATLAX se réserve le droit d'interrompre le Service, notamment si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plateforme d'hébergement Web d'ATLAX, que ce soit suite à un piratage dudit Service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système.

ATLAX s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client. Toutefois au regard de la gravité des faits, ATLAX se réserve la possibilité de procéder à la résiliation du Service conformément aux Conditions générales d'ATLAX.

ATLAX ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

ATLAX ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.



ATLAX ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

ATLAX ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client. En conséquence, ATLAX recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins.

## **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

**7.1.** Le Client s'engage à ne pas héberger de sites racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur le Service de ATLAX.

Le Client s'engage à ne pas héberger de sites à caractère pornographique sur les offres d'hébergement Web, tout site internet de ce genre hébergé sur une offre non adaptée pourra être suspendu de plein droit.

Le Client reconnaît être responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données de toute sorte, accessibles sur le Service du Client, ou encore transmis ou mis en ligne par le Client ou les utilisateurs de son Service et ce à quelque titre que ce soit au sens de l'art 8 du cahier des charges fixant les clauses particulières à la mise en œuvre et l'exploitation des services à valeur ajoutée des télécommunications tel que mis en place par le décret du 14 Mars 1997 n°97-501 et l'Arrêté du 22 Mai 1997.

De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires, ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection vers ce type de sites.

Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.



Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article 9bis et 9 ter de la Loi n° 94-36 Relative à la Propriété Littéraire et Artistique telle que modifiée et complétée par la loi n° 2009-33 du 23 juin 2009.

Le Client est informé que les fichiers média (images, sons, vidéo ou autre nature/format), tels que JPG, MP3, DIVX, ISO, etc... sont soumis aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit toute utilisation du Service à des fins de diffusion en flux (Streaming).

Il assure ATLAX qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ATLAX ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises.

Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi Tunisienne en vigueur et aux exigences en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le Service hébergé sur la plateforme d'hébergement Web de ATLAX ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites – et notamment toute activité



spécifiquement interdite à partir du Service d'ATLAX et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le Service d'ATLAX et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour ATLAX de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ATLAX pourrait prétendre.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par ATLAX des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'ATLAX.

En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande d'ATLAX à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à ATLAX de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre ATLAX et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du Service, s'engage à assurer à ses frais la défense d'ATLAX dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité.

Dans le cadre de l'offre Premium, le Client a la possibilité, par la montée en gamme de son offre, d'augmenter les ressources allouées à son Service. ATLAX rappelle au Client que la configuration du Site Internet associé au Service détermine grandement les



performances de ce dernier, par conséquent l'augmentation des ressources peut ne pas être suffisante pour optimiser l'affichage du site Internet.

**7.2.** Utilisation de SCRIPTS CGI/PHP/SQL ATLAX fournit des offres d'hébergement Web qui permettent l'utilisation des scripts CGI, PHP, SQL et d'autres programmes exécutables. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages, les restrictions ci-dessous s'appliquent donc à l'utilisation de ces fonctionnalités.

Le Client a la possibilité de créer et exécuter ses propres CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte. Cette utilisation doit être raisonnable. Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, ATLAX se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI, PHP, SQL ou/et du Service s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril, indépendamment des restrictions citées ci-dessous, le bon fonctionnement de la plateforme d'hébergement Web de ATLAX.

ATLAX fera son possible pour aviser les clients qui utilisent des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci. Le client est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du Service sur la plateforme d'hébergement Web de ATLAX, et exposer le Service concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients de la plateforme.

Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du Service ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte client. En conséquence, pour apprécier le caractère raisonnable de l'utilisation des scripts au regard d'une plateforme d'hébergement Web, seront utilisés les critères suivants : trafic quotidien nombre de requêtes Web par jour (html, php, cgi, jpg, gif et autres) utilisation du processeur de la machine ("CPU") utilisation de la RAM accès à un serveur sql limité en nombre de requêtes simultanées (ATLAX vous recommande d'établir des connexions courtes et les fermer après utilisation) pour d'autres raisons non définies par les présentes mais qui, selon l'appréciation d'ATLAX, risqueraient de mettre en péril le système informatique d'ATLAX. Le client sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts.



Les alertes sont envoyées automatiquement lorsque l'un des critères est atteint, et le client est alors tenu de valider la bonne réception de cette alerte par un e-mail en retour, et la bonne compréhension de la demande formulée par ATLAX. Si le client ne valide pas cet e-mail dans les 12 heures, ATLAX se réserve le droit de fermer le Service sans préavis.

L'utilisation de ces fonctionnalités sur l'offre Performance, qui bénéficie de ressources individuelles, n'impacte pas les autres Services hébergés sur la plateforme d'hébergement Web d'ATLAX. De ce fait, ces restrictions ne sont pas étendues à cette offre. En revanche, si les scripts causent des problèmes aux autres clients (notamment en cas de piratage ou d'attaque) ou que ceux-ci pénalisent le service dans sa globalité, ils pourront être stoppés sans préavis. Cette mesure est applicable toutes offres d'hébergement Web confondues.

Le Client reconnaît qu'au regard de l'utilisation soutenue de ces fonctionnalités, il peut être incité à opter pour une offre d'hébergement Web supérieure, ou une plateforme supérieure (VPS, serveur dédié, etc.). Les téléchargements doivent s'effectuer de préférence par le biais d'un serveur FTP.

### **7.3 L'utilisation du SPAM est totalement interdite.**

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du Service pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir ou à des adresses erronées.

ATLAX se réserve le droit de suspendre sans préavis les services de messagerie du Client, lorsque des envois massifs de courriels depuis l'offre du Client portent atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau d'ATLAX. ATLAX met en place un système de mesures techniques destiné à lutter contre les envois de courriels frauduleux ainsi que la pratique du SPAM émis depuis ses infrastructures. A cette fin, ATLAX procède à des mesures de vérification des courriels émis par le Client, par le biais d'outils automatiques. Par ailleurs en cas de plainte de quiconque (client ou non client)





concernant un e-mail envoyé : à partir des installations chez ATLAX ou comportant les URL des Services hébergés auprès ATLAX.

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît qu'ATLAX est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée indéfinie, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au client.

**7.4** Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises et stockés sur le service d'hébergement

Si, à la lecture de ces conditions particulières hébergement, le Client à des questions à poser, contacter ATLAX à l'adresse suivante : 25, Rue Louis Braille, 1002 Tunis, Tunisie.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.